

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 29 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 23 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Conseiller suppléant ayant droit de vote** : Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc).

**Absents ayant donné procuration** : M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET.

**Absents excusés** : M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Mme Alexandra ABADIE est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : GERS NUMERIQUE – ADHESION AU SOCLE COMMUN ET AU SOCLE OPTIONNEL**

Monsieur le Président indique que Gers Numérique a dernièrement modifié ses statuts afin de créer deux socles de compétence :

- un socle commun auquel les collectivités membres adhèrent automatiquement
- un socle optionnel dit « pôle usage » auquel les collectivités sont libres d'adhérer ou pas.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide d'adhérer au socle optionnel « pôle usage » de GERS NUMERIQUE,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

**Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 04 juillet 2022  
Le Président  
Patrick FANTON**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 29 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 23 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Conseiller suppléant ayant droit de vote** : Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc).

**Absents ayant donné procuration** : M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET.

**Absents excusés** : M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Mme Alexandra ABADIE est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : CAMPING DE L'ÎLE DU PONT – EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET REVISION DE LA REDEVANCE  
2021-2022**

Monsieur le Président indique que la commission tourisme et la commission « délégation de service public » ont examiné le rapport d'activités 2021 présenté par le délégataire et ont arrêté les points suivants :

- Précision sur l'article 31-1 : N+4 (2021-2022) : 40 000€ + 3% du chiffre d'affaires plafonné à 65 000€
- Prise en compte du montant de chiffre d'affaire présenté par ALPHA CAMPING soit 426 000€ pour le calcul de la redevance N+4
- Modification de l'article 17.2 : Le délégataire devra désormais fournir les éléments du rapport d'activités avant le 01 juin de l'année suivante

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Entérine le rapport d'activités 2021 ci-joint,
- Arrête le montant du chiffre d'affaires à retenir dans le calcul de la redevance N+4 comme suit : 426 000 €,
- Fixe la redevance N+4 a un montant de 52 780 € soit 40 000€ +12 780€,
- Modifie l'article 17.2 du cahier des charges afin que le délégataire fournisse les éléments du rapport d'activités avant le 01 juin de l'année suivante
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus  
Monsieur le Président
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

**Extrait certifié conforme.**  
**Fait à MIRANDE, le 05 juillet 2022**  
**Le Président**  
**Patrick FANTON**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 29 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 23 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Conseiller suppléant ayant droit de vote** : Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc).

**Absents ayant donné procuration** : M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET.

**Absents excusés** : M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Mme Alexandra ABADIE est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : TAXE DE SEJOUR 2023**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les montants de taxe de séjour sans augmentation pour l'année 2023.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve les taux ci-dessous :

Catégorie d'hébergement	Taxe de séjour 2022
Palaces	2,10 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €
Hôtels 4 étoiles, Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1,20 €
Hôtels 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés 3 étoiles	0,90 €
Hôtels 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,65 €
Hôtels 1 *, Résidences de tourisme 1*, Meublés 1*, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes.	0,55 €
Terrains de camping et caravanage classées en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,35 €
Terrains de camping et caravanage 1 et 2* étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Ports de plaisance	0,20 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	1 %

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 13/07/2022



ID : 032-243200425-20220629-2022071-DE

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

**Extrait certifié conforme.**  
**Fait à MIRANDE, le 05 juillet 2022**  
**Le Président**  
**Patrick FANTON**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 29 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 23 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRERET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Conseiller suppléant ayant droit de vote** : Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc).

**Absents ayant donné procuration** : M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET.

**Absents excusés** : M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Mme Alexandra ABADIE est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : TARIFS DE LOCATION DE TOUS LES SITES COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location des terrains et équipements communautaires comme suit :

	Tarif normal	Tarif réduit (pour les structures de Cœur d'Astarac)
terrain nu pour une association	0,30 €/m <sup>2</sup>	0,15 €/m <sup>2</sup>
terrain nu pour un autre organisme	0,90 €/m <sup>2</sup>	0,45 €/m <sup>2</sup>
terrain couvert pour une association	0,60 €/m <sup>2</sup>	0,30 €/m <sup>2</sup>
terrain couvert pour un autre organisme	1,80 €/m <sup>2</sup>	0,90 €/m <sup>2</sup>
Salle du conseil location journée	300,00 €	150,00 €
Salle du conseil location demi-journée	160,00 €	80,00 €
Gymnases location journée	200,00 €	100,00 €
Gymnases location demi-journée	100,00 €	50,00 €

	Tarif hiver	Tarif été
Forfait fluides	60,00 €	30,00 €

- Pour les gymnases, si l'utilisateur achète des repas auprès du restaurant scolaire (sur place ou à emporter), l'accès est gratuit. Dans le cas contraire, l'utilisation est payante. (20 repas minimum)
- Pour les gymnases, l'occupation annuelle par les associations sportives communautaires pour leurs entraînements et compétitions est gratuite.
- Accès gratuit pour les associations et organismes du territoire organisant des manifestations à but non lucratif et/ou des actions d'information et prévention auprès de la population.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve le tarif de location des terrains et équipements communautaires présentés ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

**Extrait certifié conforme.**  
**Fait à MIRANDE, le 05 juillet 2022**  
**Le Président**  
**Patrick FANTON**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SÉANCE DU 29 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 23 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRERET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Conseiller suppléant ayant droit de vote** : Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc).

**Absents ayant donné procuration** : M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET.

**Absents excusés** : M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Mme Alexandra ABADIE est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : REPAS PRIS PAR LES AGENTS DE PRODUCTION DES CANTINES – 2022**

Monsieur le Président propose de créer un tarif spécifique pour les agents de production des cantines (cuisinier, commis ...) qui déjeunent sur leur lieu de travail. Ce tarif de 5€ par repas pour l'année 2022 s'appliquera dans l'ensemble des cantines communautaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- crée le tarif « repas pris par les agents de production des cantines »,
- fixe le prix à 5€ par repas
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

**Extrait certifié conforme.**  
**Fait à MIRANDE, le 05 juillet 2022**  
**Le Président**  
**Patrick FANTON**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 29 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 23 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Conseiller suppléant ayant droit de vote** : Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc).

**Absents ayant donné procuration** : M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET.

**Absents excusés** : M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Mme Alexandra ABADIE est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : TARIFS ALSH ASTRADO – 2022/2023**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs de l'ALSH ASTRADO pour la rentrée scolaire comme suit :

TARIF NORMAL (personnes non domiciliées sur Cœur d'Astarac)	demi-journée	journée	journée entière avec repas
Tranche 1 : 0-531	3,00 €	6,00 €	9,00 €
Tranche 2 : 532-617	3,50 €	7,00 €	10,00 €
Tranche 3 : 618-900	4,00 €	8,00 €	11,00 €
Tranche 4 : >900	4,50 €	9,00 €	12,00 €

TARIF REDUIT (personnes domiciliées sur Cœur d'Astarac)	demi-journée	journée	journée entière avec repas:
Tranche 1 : 0-531	2.25 €	4.50 €	7.75 €
Tranche 2 : 532-617	2.62 €	5.25 €	8.25 €
Tranche 3 : 618-900	3.00 €	6.00 €	9.00 €
Tranche 4 : >900	3.38 €	6.75 €	9.75 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve les tarifs 2022-2023 de l'ALSH ASTRADO présentés ci-dessus,
  - Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus
- Monsieur le Président
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
  - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

**Extrait certifié conforme.**  
Fait à MIRANDE, le 05 juillet 2022  
Le Président  
Patrick FANTON

L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38
		Pour : 35
		Contre : 0
		Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procurator(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

30 juin 2022
--------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

et publication du

30 juin 2022
--------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	2 989 227,18
	Réalisé :	2 563 588,04
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 989 227,18
	Réalisé :	2 016 767,35
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	3 520 602,00
	Réalisé :	2 257 251,93
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	3 520 602,00
	Réalisé :	2 383 399,93
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-546 820,69
Fonctionnement :	126 148,00
Résultat global :	-420 672,69

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Vice Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le Compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2

**Etai(en)t présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procuration(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

30 juin 2022
--------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

et publication du

30 juin 2022
--------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	165 893,00
	Réalisé :	75 750,47
	Reste à réaliser :	9 003,10
Recettes	Prévu :	165 893,00
	Réalisé :	110 794,74
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	789 252,00
	Réalisé :	780 772,44
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	789 252,00
	Réalisé :	780 772,44
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	35 044,27
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	35 044,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Vice Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2

**Étaient présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procurations(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Étai(en)t absent(s) :****Étai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

30 juin 2022
--------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

et publication du

30 juin 2022
--------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	807 531,83
	Réalisé :	807 528,42
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	807 531,83
	Réalisé :	599 012,57
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	817 410,00
	Réalisé :	608 389,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	817 410,00
	Réalisé :	608 988,69
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-208 515,85
Fonctionnement :	599,33
Résultat global :	-207 916,52

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Vice Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38 Pour : 38 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procurat ion(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

30 juin 2022
--------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

30 juin 2022
--------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	123 143,54
	Réalisé :	121 714,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	123 143,54
	Réalisé :	63 033,69
	Reste à réaliser :	49 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	23 697,00
	Réalisé :	13 219,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 697,00
	Réalisé :	15 473,84
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-58 681,11
Fonctionnement :	2 253,97
Résultat global :	-56 427,14

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Vice Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Vice Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38 Pour : 35 Contre : 0 Abstentions : 3

**Etai(en)t présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procurat ion(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

30 juin 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

et publication du

30 juin 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	746 133,41
	Réalisé :	746 129,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	746 133,41
	Réalisé :	545 750,89
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	757 491,00
	Réalisé :	556 478,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	757 491,00
	Réalisé :	588 240,30
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-200 379,09
Fonctionnement :	31 762,25
Résultat global :	-168 616,84

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Vice - Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice - Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 2

**Étaient présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procuration(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Étai(en)t absent(s) :****Étai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

30 juin 2022
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

et publication du

30 juin 2022
--------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	893 093,00
	Réalisé :	730 783,01
	Reste à réaliser :	52 824,00
Recettes	Prévu :	893 093,00
	Réalisé :	486 243,42
	Reste à réaliser :	25 800,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	5 625 866,00
	Réalisé :	4 732 821,43
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 625 866,00
	Réalisé :	5 828 717,20
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-244 539,59
Fonctionnement :	1 095 895,77
Résultat global :	851 356,18

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Vice Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2

**Etaient présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procuration(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

30 juin 2022
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme Alexandra ABADIE

et publication du

30 juin 2022
--------------

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	145 000,00
	Réalisé :	123 487,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	145 000,00
	Réalisé :	128 925,01
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	5 437,65
Résultat global :	5 437,65

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Vice Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2

**Etaient présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procuration(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

30 juin 2022
--------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

et publication du

30 juin 2022
--------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	151 248,00
	Réalisé :	85 002,85
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	151 248,00
	Réalisé :	74 804,72
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	52 194,00
	Réalisé :	31 393,81
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	52 194,00
	Réalisé :	52 551,09
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-10 198,13
Fonctionnement :	21 157,28
Résultat global :	10 959,15

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Vice Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice Président Guy FORMENT



L'an deux mil vingt deux, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy FORMENT, Vice Président. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	34	38 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2

**Etai(en)t présents :**

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
23 juin 2022

**Procurat ion(s) :**

M ARROUY Fabien a donné procuration à Mme MOCCHI TUJAGUE Martine ; M FORGUES Gérard donne pouvoir à M DARROUX Jean-François ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M CABOS Christian donne pouvoir à M Claude GATELET

Date d'affichage
30 juin 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M DOUBRERE Jean-Paul, Mme CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, GABARROT Pauline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

30 juin 2022
et publication du
30 juin 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme Alexandra ABADIE

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 COEUR D'ASTARAC EN GASCogne</b>
---

Le Vice Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Vice Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 coeur d'astarac en gascogne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Vice Président Guy FORMENT

